



fiche technique

Le choix des symboles*

[Les Essentiels >](#)

[Guide de la sécurité >](#)

[La santé et la sécurité au travail](#)

*L'Agence culturelle Grand Est n'est pas responsable du contenu, libre de droit, ci-dessous.
Novembre 2021

<i>Symboles</i>	<i>Activités</i>	<i>Fonctions pouvant être concernées dans le spectacle vivant</i>
Exécutant B0	Aucune opération d'ordre électrique n'est réalisée mais accès à des zones ou emplacements à risque spécifique électrique (accès réservé aux électriciens). Personnel ne réalisant pas de réarmement de disjoncteur, pas de remplacement de lampe, fusible ...	Personnel d'entretien, de nettoyage, ... accédant à des zones ou emplacements à risque spécifique électrique en Basse Tension (accès réservé aux électriciens).
Chargé de chantier B0	Aucune opération d'ordre électrique n'est réalisée mais accès à des zones ou emplacements à risque spécifique électrique (accès réservé aux électriciens). Personnel ne réalisant pas de réarmement de disjoncteur, pas de remplacement de lampe, fusible ...	Encadrement du personnel d'entretien, de nettoyage, ... accédant à des zones ou emplacements à risque spécifique électrique en Basse Tension (accès réservé aux électriciens). Le chargé de chantier doit assurer la surveillance du personnel dont il a la charge lorsqu'il existe un risque électrique particulier. Il participe, à son niveau, à la mise en application des procédures relatives à la prévention du risque électrique.
H0, H0V	Aucune opération d'ordre électrique n'est réalisée mais accès à des zones ou emplacements à risque spécifique électrique (accès réservé aux électriciens). Personnel ne réalisant pas de réarmement de disjoncteur, pas de remplacement de lampe, fusible ...	Personnel d'entretien, de nettoyage, ... accédant à des zones ou emplacements à risque spécifique électrique en Haute Tension (accès réservé aux électriciens). Et tout le personnel ayant à accéder dans un local avec un transformateur HT/BT.
Chargé d'interventions élémentaires BS	Intervention élémentaire sur des circuits terminaux (maxi 400 V et 32 A courant alternatif). Types d'opérations : - remplacement et raccordement d'armoire gradateur, de boîtier de distribution ..., - remplacement de fusibles BT, réarmement de protections, - remplacement à l'identique d'une lampe, d'un socle de prise de courant, d'un interrupteur, - raccordement sur borniers en attente, - réarmement d'un dispositif de protection.	Tout le personnel technique non-qualifié en électricité, ayant à intervenir sur une installation électrique pour des interventions élémentaires en basse tension. (Machiniste, accessoiriste, peintre, ...) Pour être habilité BS le personnel doit préalablement suivre une formation en électricité adaptée aux opérations qui lui sont confiées.
BE Manœuvre	Manœuvre de matériel électrique pour réarmer un disjoncteur, relais thermique..., mettre hors ou sous tension un équipement, une installation en Basse Tension.	Tout le personnel technique non-qualifié en électricité, ayant à intervenir sur une installation électrique pour des manœuvres simples d'appareillage. (Machiniste, cintrier, régisseur son, technicien non-électricien, ...) Pour être habilité BE le personnel doit préalablement suivre une formation en électricité adaptée aux opérations qui lui sont confiées.
HE Manœuvre	Manœuvre de matériel électrique pour réarmer un disjoncteur, relais thermique..., mettre hors ou sous tension un équipement, une installation en Haute Tension.	Note de l'auteur : Habilitation rarement nécessaire dans nos métiers et à réserver à des électriciens compétents et qualifiés en Haute Tension.
Chargé d'interventions générales BR	Intervention générale d'entretien et de dépannage sur des circuits (maxi 1000 V et 63 A courant alternatif). Types d'opérations : - recherche de pannes, dysfonctionnements, - réalisation de mesures, essais, manœuvres, - remplacement de matériels défectueux (relais, bornier...), - mise en service partielle et temporaire d'une installation, - connexion et déconnexion en présence de tension (maxi 500 V en courant alternatif).	Tout le personnel technique qualifié en électricité, ayant à intervenir sur une installation électrique pour des interventions générales en basse tension. (Chef-électricien, électricien, régisseur lumière, autres régisseurs technicien qualifié en électricité ...)
Exécutant de travaux B1, B1V	Travaux sur les ouvrages et installations électriques. Types d'opérations : - création, modification d'une installation, - remplacement d'un coffret, armoire, - etc.	Tous les électricien qualifiés œuvrant au sein des équipes techniques ayant à exécuter des travaux d'ordre électrique.
Exécutant de travaux H1, H1V	Travaux sur les ouvrages et installations électriques. Types d'opérations : - création, modification d'une installation, - remplacement d'un coffret, armoire, - etc.	Habilitation rarement nécessaire dans nos métiers et à réserver à des électriciens compétents et qualifiés en Haute Tension.
Chargé de travaux B2, B2V	Travaux sur les ouvrages et installations électriques. Types d'opérations : - création, modification d'une installation, - remplacement d'un coffret, armoire, - balisage de la zone de travail et vérification de la bonne exécution des travaux, - etc.	Tous les électricien qualifiés œuvrant au sein des équipes techniques ayant à exécuter et encadrer des travaux d'ordre électrique.
Chargé de travaux H2, H2V	Travaux sur les ouvrages et installations électriques. Types d'opérations : - création, modification d'une installation, - remplacement d'un coffret, armoire, - balisage de la zone de travail et vérification de la bonne exécution des travaux, - etc.	Habilitation rarement nécessaire dans nos métiers et à réserver à des électriciens compétents et qualifiés en Haute Tension.
Chargé de consignation BC	Consignation d'un ouvrage ou d'une installation électrique.	Tous les électricien qualifiés œuvrant au sein des équipes techniques ayant à procéder à des consignations ou mises hors-tension.
Chargé de consignation HC	Consignation d'un ouvrage ou d'une installation électrique.	Habilitation rarement nécessaire dans nos métiers et à réserver à des électriciens compétents et qualifiés en Haute Tension.

Ne sont pas traitées dans ce tableau les habilitations spéciales (X) et les habilitations pour les Travaux Sous Tension.